

Règlement ministériel du 11 septembre 2026 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR305 entre Vichten et Michelbouch à l'occasion d'une manifestation

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation « SKODA Tour de Luxembourg 2026 », il y a lieu de réglementer la circulation sur le CR305 entre Vichten et Michelbouch ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant le déroulement de la manifestation, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux, auxquels ces voies sont uniquement accessibles par la direction opposée :

- le CR305 en provenance de Vichten et en direction de Michelbouch (CR305 PR4,50+100 - CR305 PR7,00+440) ;
- le CR305 en provenance d'Useldange et en direction de Vichten (CR305 PR3,50+280 - CR305 PR0,00+000).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,1a.

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 16 septembre 2026 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 11 septembre 2026
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes

CR305 Vichten -Michelbouch



